



TRAMWAY DE JÉRUSALEM : DES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT À LA COLONISATION ISRAËLIENNE

La colonisation israélienne de Jérusalem-Est est un des obstacles majeurs à la paix et à toute solution politique de la question palestinienne. Elle est totalement illégale.

Le tramway relie Jérusalem-Ouest aux colonies à Jérusalem-Est : c'est un des outils au service de l'annexion israélienne de la Jérusalem-Est palestinienne.

Trois entreprises françaises sont fortement impliquées dans l'extension en cours du tramway : Egis-Rail (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations), Systra* (filiale commune de SNCF et RATP), et Alstom.

*dont le président de la SNCF a annoncé le retrait complet.



TRAMWAY DE JÉRUSALEM : DES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT À LA COLONISATION ISRAËLIENNE

La colonisation israélienne de Jérusalem-Est est un des obstacles majeurs à la paix et à toute solution politique de la question palestinienne. Elle est totalement illégale.

Le tramway relie Jérusalem-Ouest aux colonies à Jérusalem-Est : c'est un des outils au service de l'annexion israélienne de la Jérusalem-Est palestinienne.

Trois entreprises françaises sont fortement impliquées dans l'extension en cours du tramway : Egis-Rail (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations), Systra* (filiale commune de SNCF et RATP), et Alstom.

*dont le président de la SNCF a annoncé le retrait complet.





Monsieur le Président,

Je suis choqué-e d'apprendre que l'entreprise ALSTOM participe à la réalisation du tramway à Jérusalem, qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies israéliennes implantées sur le territoire palestinien de Jérusalem Est, en violation flagrante du Droit international.

Comme vous le savez, la colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé, viole le droit international, et en particulier à Jérusalem-Est. Elle perpétue l'occupation, entrave tout développement économique du territoire palestinien et bloque toute solution de paix juste et durable. Elle s'accompagne de nombreuses restrictions imposées aux populations palestiniennes, restrictions qui violent leurs droits les plus fondamentaux et les privent de conditions de vie décente.

En participant à la réalisation de ce tramway, ALSTOM contribue directement au développement de cette situation illégale au regard du droit international.

Je vous demande donc, suivant l'exemple de Systra, de vous engager publiquement à ce qu'ALSTOM se retire de l'ensemble des opérations qui concourent la réalisation de ce projet.

Nom : _____

Prénom : _____

Ville : _____

Signature : _____



**Monsieur Poupart Lafarge
Président d'ALSTOM
48, rue Albert Dhalenne
93400 Saint-Ouen
FRANCE**



Monsieur le Directeur Général,

Je suis choqué-e d'apprendre que la CDC participe, par l'intermédiaire de sa filiale EGIS, à la réalisation du tramway à Jérusalem, qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies israéliennes implantées sur le territoire palestinien de Jérusalem Est, en violation flagrante du Droit international.

Comme vous le savez, la colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé, viole le droit international, et en particulier à Jérusalem-Est. Elle perpétue l'occupation, entrave tout développement économique du territoire palestinien et bloque toute solution de paix juste et durable. Elle s'accompagne de nombreuses restrictions imposées aux populations palestiniennes, restrictions qui violent leurs droits les plus fondamentaux et les privent de conditions de vie décente.

En participant à la réalisation de ce tramway, la CDC contribue directement au développement de cette situation illégale au regard du droit international.

Je vous demande donc, suivant l'exemple de Systra, de vous engager publiquement à ce que CDC-EGIS se retire de l'ensemble des opérations qui concourent la réalisation de ce projet.

Nom : _____

Prénom : _____

Ville : _____

Signature : _____



**Monsieur Lombard
Directeur Général de la Caisse
des Dépôts et Consignations
56 rue de Lille
75356 Paris 07 SP
France**

